

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 15
Votants 17

L'an deux mille vingt trois
Le vingt neuf mars,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil,
sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D019_2023

**Budget principal –
Affectation du résultat
2022**

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN Christian, PINGET Denis,

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme Sophie ZIMMERMANN)

Votants (17)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget principal présente un **excédent de fonctionnement cumulé de 2 597 838.58 €**,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget principal présente un **déficit d'investissement cumulé de 516 941.75 €**,

Considérant l'absence de restes à réaliser

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 080 896.83 € du budget principal 2022 au chapitre R 002 (Excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget principal 2023,

DECIDE l'affectation en recettes d'investissement à l'article 1068, le montant de 516 941.75 €

DECIDE de reporter au chapitre D 001 du budget principal 2023, le solde d'exécution négatif 2022 de la section d'investissement de 516 941.75 €,

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN



Le Maire,
Bruno GILLET

